



**CENTRE DE LOISIRS
PRIMAIRE « Pierrot »
DE SAINT-PRIX**

PROJET PEDAGOGIQUE

2009-2010



**Mairie de SAINT-PRIX
45, rue d'Ermont
95390 SAINT-PRIX
01.34.27.44.44**

**Centre de Loisirs Primaire
"PIERROT"
27-29, rue Pasteur
95390 SAINT-PRIX
01. 34.27.96.39**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) OBJECTIFS

- 1) Epanouissement de l'enfant**
- 2) Vie en collectivité**
- 3) Ouverture sur les structures de l'enfance**

II) ACTIVITES

- 1) Objectifs du Centre de Loisirs Primaire**
- 2) Projet du Centre de Loisirs Primaire**

III) FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE

- 1) Inscriptions au Centre de Loisirs Primaire**
- 2) Périodes d'ouverture et horaires du Centre de Loisirs Primaire**
- 3) Organisation du Centre de Loisirs Primaire**

IV) PUBLIC

- 1) Centre de Loisirs Primaire**

V) MOYENS MATERIELS

- 1) Centre de Loisirs Primaire**

VI) MOYENS HUMAINS

- 1) Centre de Loisirs Primaire**

VII) MOYENS FINANCIERS

VIII) JOURNEE TYPE

IX) ROLES ET FONCTIONS DE L'ANIMATEUR

X) ROLES ET FONCTIONS DU DIRECTEUR

XI) CONCLUSION

INTRODUCTION

La ville de Saint-Prix est une grande commune par sa superficie (dont les 2/3 sont situées en forêt de Montmorency) mais petite par sa démographie puisqu'elle compte 6800 habitants.

Elle dispose :

- de trois groupes scolaires (dans lesquels sont regroupés les accueils pré et post),
- d'un collège,
- d'un Centre de Loisirs Maternel (accueillant 40 enfants à l'année et 55 enfants l'été)
- d'un Centre de Loisirs Primaire (accueillant 55 enfants les mercredis et agréé pour 80 enfants en période de vacances)

Ces effectifs permettent aux équipes d'animation de faire de ces lieux d'accueils des endroits conviviaux pour les enfants et les familles.

Les enfants pourront s'y épanouir et y apprendre la vie en collectivité tout en s'ouvrant sur les différentes structures « enfance-jeunesse » de la ville (Multi-acceuil, Centre de Loisirs Maternel et Centre de Loisirs Primaire).

Notre rôle, directeur et équipe d'animation, est de susciter chez l'enfant, l'envie de venir aux Centres de Loisirs de la ville.

I) OBJECTIFS

1) Epanouissement de l'enfant :

L'équipe d'animation assure l'adaptation et le suivi de l'enfant afin qu'il puisse se sentir à son aise dans sa structure. Il s'agit de créer un climat de confiance et de respect mutuel.

Assurer la sécurité affective :

Les animateurs assurent un encadrement rigoureux par leur écoute et leur disponibilité.

Il est important que l'enfant se sente reconnu, intégré.

L'animateur laissera l'enfant prendre tranquillement ses marques, ses repères, sans rien lui imposer s'il n'en manifeste pas l'envie.

L'animateur sera cependant particulièrement attentif au comportement des « non-actifs », de manière à ne pas encourager, par son attitude, un phénomène d'exclusion ou de non-intégration d'un enfant dans un groupe.

S'approprier l'espace :

Aménager l'espace afin que l'enfant se sente à son aise.

Nous lui donnons la possibilité d'égayer les locaux en étant lui-même le créateur des décors du Centre de Loisirs.

Privilégier la qualité de l'accueil des enfants et des parents :

L'accueil est un moment privilégié d'échanges et de dialogues entre les parents et l'équipe d'animation.

Ce moment permet d'atténuer les inquiétudes et de répondre à leurs diverses interrogations.

L'accueil est donc primordial, c'est un temps qui donne aux parents un aperçu de ce que vit ou a vécu l'enfant.

Respecter le rythme de l'enfant :

Respecter le déroulement de la journée type.

Prendre en compte les besoins de l'enfant.

2) Vie en collectivité :

La vie en collectivité permet à l'enfant de s'intégrer dans la société dans laquelle il évolue.

Développer l'autonomie et responsabiliser l'enfant :

Selon son âge, l'équipe d'animation incite l'enfant à prendre part à la vie quotidienne (apprendre à couper sa viande, à se servir tout seul, à débarrasser en fin de repas), aux activités (à préparer et à ranger son matériel).

Respecter les règles de vie.

3) Ouverture sur les structures de l'enfance :

Après un bilan positif, de l'équipe d'animation, de direction, des parents et des enfants, nous souhaitons renouveler l'expérience de l'année précédente.

En effet, il nous paraît important de faire découvrir aux enfants les autres structures d'accueil de la commune.

Pour atteindre cet objectif il nous faut favoriser et multiplier les rencontres, afin de développer la communication, les expériences de vie collective.

L'ouverture vers les autres lieux d'accueil de sa ville est une source précieuse à exploiter pour donner à l'enfant le goût de l'échange et de la communication.

Cela permet une transition et une adaptation de structure en structure plus facile pour l'enfant.

Pour cela il sera organisé par exemple :

- des grands jeux,
- des sorties,
- des soirées,
- des activités manuelles et sportives,
- des journées d'adaptations pour permettre aux enfants de la halte garderie et du centre de loisirs maternel de passer sans appréhension dans une autre structure.

Ses actions sont une occasion de :

- mieux connaître les enfants et les animateurs des autres structures d'accueils,
- créer des liens,
- être moins angoissé, plus à l'aise lorsque l'enfant changera de structure,
- vivre dans un climat de confiance,
- favoriser les échanges des enfants entre eux pendant les moments de vie collective.

Cet objectif permettra aux équipes des différentes structures de travailler en coordination pour mener à bien le projet.

II) ACTIVITES

1) Objectifs du Centre de Loisirs Primaire :

Susciter le goût de la découverte et la sensibilisation aux milieux naturels et humains environnants :

Faire connaître des activités nouvelles à l'enfant à travers des séjours, des sorties, des activités sportives et culturelles, des structures et des contacts avec différentes associations.

Favoriser le désir de s'exprimer et de créer :

Donner à l'enfant la possibilité de libre expression dans son activité.

Les enfants proposent à l'équipe d'animation de mettre en place des activités de leur choix.

L'enfant a la possibilité de choisir l'activité qu'il désire faire dans la journée suivant un planning établi au préalable par les animateurs.

2) Projets du Centre de Loisirs Primaire :

Ayant le souhait de toujours améliorer notre fonctionnement nous essayons chaque année d'apporter de nouvelles règles, de nouvelles idées afin d'accueillir les enfants dans un cadre harmonieux et sécurisant.

Cette année nous proposerons par le biais d'animateur qualifié de développer les minis stages tel que : cirque, danse, théâtre, musique, vidéo.

Ces nouvelles activités se grefferont à celles déjà réalisées les années passées (*jeux collectifs, activités manuelles dirigées, sorties, grands jeux, journal du centre*) et qui ont toujours eu un franc succès.

L'animateur pourra dans l'activité favoriser le mélange des tranches d'âges afin de faire naître l'esprit d'entraide entre les enfants et permettre à chacun de progresser à son rythme.

Tout au long de l'année, les animateurs pourront par leur connaissance et leur savoir faire créer de nouvelles activités qui viendront enrichir notre fonctionnement.

III) FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE

1) Inscriptions au Centre de Loisirs Primaire

Les inscriptions s'effectuent auprès de Yannick MARTIN au Complexe Sportif.

Les jours d'inscriptions pour les mercredis sont :

- lundi, mardi, mercredi et jeudi toute la journée.

Pour les inscriptions des vacances scolaires, des feuilles d'inscriptions sont disponibles au complexe sportif, au service scolaire et petite enfance, en mairie et dans les accueils périscolaires et également dorénavant il est possible de s'inscrire via le site Internet de la ville : www.saintprix.fr

Plusieurs solutions d'inscriptions s'offrent aux parents :

- en journée avec repas,

- en ½ journée matin ou après-midi avec repas et sans repas.

Il est demandé aux parents les papiers suivants :

- fiche de renseignements et fiche sanitaire (fournie par le CLP),

- photocopies des vaccins, - assurance,

- avis d'imposition, - photocopie du livret de famille,

- justificatif de domicile, - Règlements de la ville daté et signé par les parents.

Les factures sont établies par Yannick MARTIN et les règlements sont à lui remettre.

2) Périodes d'ouvertures et horaires du Centre de Loisirs Primaire :

Périodes d'ouverture :

- Mercredis de l'année,

- Vacances de : Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet, Août.

Horaires :

- en journée, à partir de 7h30 jusqu'à 18h45,

- en ½ journée matin sans repas, à partir de 7h30 jusqu'à 11h45

- en ½ journée matin avec repas, à partir de 7h30 jusqu'à 13h30

- en ½ journée après-midi sans repas, à partir de 13h30 jusqu'à 18h45,

- en ½ journée après-midi avec repas, à partir de 11h45 jusqu'à 18h45.

3) Organisation du Centre de Loisirs Primaire :

Les enfants selon les activités proposées peuvent être répartis en fonction de leur tranche d'âge (6-8 et 9 et +).

Comme le fonctionnement du CLP est situé sur un complexe sportif d'environ 57.000 m² et ouvert au public, les enfants lors de leur départ en activité dans les salles répertoriées s'inscrivent sur un tableau de fiche « T ». Ainsi nous pouvons contrôler et savoir à tous moments où se trouve tel ou tel enfant.

Ce système nous permet également de diriger rapidement les parents qui viennent récupérer leur enfant avant la fin des activités.

IV) PUBLIC

1) Centre de Loisirs Primaire :

Il accueille les enfants de 6 à 16 ans des trois écoles primaires (Victor Hugo, Gambetta, Jules Ferry) et du collège Louis Augustin Bosc de la ville. Les enfants hors communes peuvent être accueillis seulement si des places sont disponibles.

V) MOYENS MATERIELS

1) Centre de Loisirs Primaire

a) Présentation des locaux :

Le Centre de Loisirs Primaire de SAINT-PRIX est habilité pour :

- Mercredis : 55 enfants
- Toussaint, Noël, Février, Pâques, Eté : 80 enfants

Le Centre de Loisirs Primaire partage les locaux du complexe sportif avec certaines associations.

Les clubs houses :

- Accueils matin/soir et activités sur place (manuelles, ateliers : peinture, création d'objets et coin lecture repos),
- Grands espaces extérieurs pour diverses activités avec pelouses et tables.

La grande salle 44x22 :

- Jeux divers : collectifs, sportifs et grands jeux.

La salle de tennis de table :

- Possibilité de pratiquer du tennis de table et de transformer la salle en petite salle théâtrale pour des activités d'expressions.

La salle d'arts martiaux :

- Jeux collectifs et musicaux.

La salle de danse :

- Jeux musicaux, théâtre et préparation de chorégraphies, sketches, mimes, etc...

La salle de réunion :

- Accueil matin et soir et activités sur place (manuelles : peinture, création d'objets et coin lecture repos)

La salle des fêtes :

- Jeux musicaux, théâtre et préparation de chorégraphies, sketchs, mimes, etc avec en plus la possibilité de faire répéter les enfants sur leurs créations de petits spectacles en vue d'une présentation aux parents,
- Cuisine équipée pour la pâtisserie.

Egalement à notre disposition :

Les espaces extérieurs :

- Pour toutes activités collectives, sportives et grands jeux.

Un court de tennis :

- Un court de mini -tennis est à notre disposition toute la journée.

La forêt :

- Suivant les conditions météorologiques et arrêtés préfectoraux, pour des grands jeux, des balades et pique-niques.

VI) MOYENS HUMAINS

1) Centre de Loisirs Primaire :

a) L'équipe de direction :

NOMS	ROLES	DIPLOMES	TRANCHES D'AGES	PERIODES
Yannick MARTIN	Directeur	BAFD, BAFA, AFPS		Mercredi, Vacances scolaires
Marc DUPE	Directeur Adjoint	BAFD en cours, BAFA, AFPS		Mercredi, Vacances scolaires
François DUCHEMIN	Directeur Adjoint	BAFD Educateur Territorial		Vacances scolaires

b) L'équipe d'animation :

Animateurs non diplômés, stagiaires et diplômés BAFA, BEES,

Vacataires embauchés suivant les besoins de chaque période de centre.

VII) MOYENS FINANCIERS

Le budget du Centre de Loisirs est établi sur la base d'un budget prévisionnel par le directeur de la structure chaque année. Lorsque du matériel ou des fournitures sont souhaités, un bon de commande manuscrit est établi, soumis en premier lieu au maire adjoint à la petite enfance puis saisi sur informatique par le service comptabilité.

L'exemplaire du bon de commande destiné aux centres servira à aller chercher les fournitures dans un magasin précis.

Depuis peu une régie d'avance de dépenses en numéraire est à disposition des structures, ce qui permet de pouvoir faire des achats de dernières minutes

VIII) JOURNEE TYPE

2) Centre de Loisirs Primaire :

7h30→ 9h00

Accueil échelonné des enfants et des parents,
Pointage au fur et à mesure,
Prise de note des messages des parents,
Mise à disposition de jeux divers.

9h00→9h15

Collation matinale collective.

9h15→ 11h45

Présentation des activités et installation,
Début des activités,
Activités diverses et rangement.

11h45→13h30

Repas.

13h30→ 14h15

Temps calme,
Jeux libres intérieurs ou extérieurs,
Accueil échelonné des enfants inscrits sur l'après-midi.

14h15→ 16h15

Présentation des activités et installation,
Début des activités,
Activités diverses et rangement.

16h15→ 16h45

Goûter.

16h45→18h00

Temps libre*,
Activités,
Départ échelonné des enfants jusqu'à 18h45,
Echange avec les parents.

**Le temps libre :*

Durant ces temps informels l'enfant peut aller dans le coin lecture, participer à des jeux divers de société, de voitures, de construction ...

Il peut aller jouer dehors sous la surveillance d'un animateur.

L'animateur durant ces temps libres pourra faire preuve d'initiative en proposant des activités aux enfants qui le désirent.

IX) ROLES ET FONCTIONS DE L'ANIMATEUR

- Prendre connaissance et appliquer le projet pédagogique de la structure,
- Organiser et mettre en place des activités créatives et ludiques en rapport avec les tranches d'âges et le projet pédagogique,
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants,
- Etre vigilant :
 - Etre activement présent auprès d'eux (sécurité, réconfort, écoute, propreté),
 - Etre observateur,
 - Savoir quelle est sa place au sein d'un groupe d'une activité,
 - Savoir évaluer les dangers,
 - Respecter les normes d'encadrement, de sécurité et d'hygiène,
 - Etre attentif aux lieux « à risques » : Toboggans, recoins.....,
 - En cas de déplacement hors du centre, penser à la pharmacie complète, la liste des enfants, les fiches sanitaires, de l'eau, des changes, téléphone
 - Ne pas laisser un enfant sans surveillance,
 - Avoir une vision d'ensemble de la situation et pas seulement un regard sur l'enfant le plus proche,
- Se conformer aux normes de législations : piscine, vélo, car, randonnée.....,
- Etre présent et participer activement aux réunions de préparations et de bilans,
- S'investir dans le travail d'équipe et dans les projets communs,
- Participer lors de l'activité, être acteur,
- Pendant le temps libre ne pas se limiter à une surveillance passive, l'animateur pourra prendre part aux jeux, voir même en proposer,
- S'investir dans l'accueil des parents et des enfants :
 - Etablir et entretenir une relation avec les parents, ne pas hésiter à aller au devant des familles pour expliquer en quelques mots le déroulement de la journée,
- Ranger ou faire participer les enfants au rangement du matériel,
- Respecter le matériel et le faire respecter aux enfants,
- Etre garant de l'harmonie de l'équipe d'animation :
 - L'animateur doit créer autour de lui un climat détendu, une ambiance agréable (vis a vis des enfants et au sein de l'équipe),
- Etre ponctuel,
- Garantir les règles de vie du centre, les faire respecter et les transmettre aux nouveaux arrivant (animateurs, enfants),
- Etre capable de se remettre en question,
- Veiller à intervenir et à régler les conflits le plus équitablement possible, en prenant en compte la personnalité de chacun,
- Ne pas fumer,
- L'animateur est un référent pour l'enfant, il doit avoir une conduite irréprochable en ce qui concerne son langage, sa tenue (adapté), son comportement,
- Ne pas hésiter à prendre des initiatives,
- Ne pas hésiter à demander des conseils ou à se renseigner auprès du directeur.

X) ROLES ET FONCTIONS DU DIRECTEUR

- Il détermine les objectifs pédagogiques et établit, avec l'équipe, leurs applications concrètes et leur suivie,
- Il est garant du projet pédagogique, des actions et des projets mis en places,
- Il est médiateur et acteur de l'équipe pédagogique. C'est un élément motivant de l'équipe,
- Il organise les réunions fréquentes de concertations, de discussions ou de remise au point qui peuvent se faire également à l'initiative des animateurs,
- Il forme les stagiaires,
- il est garant du bon fonctionnement du centre en terme de gestion administrative et financière,
- Il est responsable de la sécurité et de l'hygiène des locaux,
- Il recrute son équipe d'animation,
- Il est à l'écoute de son équipe d'animation.

XI) CONCLUSION

Ayant l'objectif de toujours améliorer le service rendu aux familles, l'accueil des enfants et la qualité de notre fonctionnement, nous nous engageons à mettre en place ce projet pédagogique.

Yannick MARTIN

Directeur du Centre de Loisirs Primaire